



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1066/2020
Date de la séance du CE : 16 septembre 2020
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2019.STA.556
Classification : Non classifié

Loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement. Modification portant sur les rentes de retraite (mise en œuvre de la motion 035-2018)
Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'Etat, arrête :

La Chancellerie d'Etat est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur les prestations financières des membres du gouvernement. La procédure de consultation dure jusqu'au 18 décembre 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Chancellerie d'Etat

Pièces jointes
– Lettre d'accompagnement
– Projet de loi
– Synopsis (droit en vigueur – projet de loi objet de la consultation)
– Rapport
– Tableau de réponse
– Liste des destinataires de la procédure de consultation
– Communiqué de presse du 18 septembre 2020